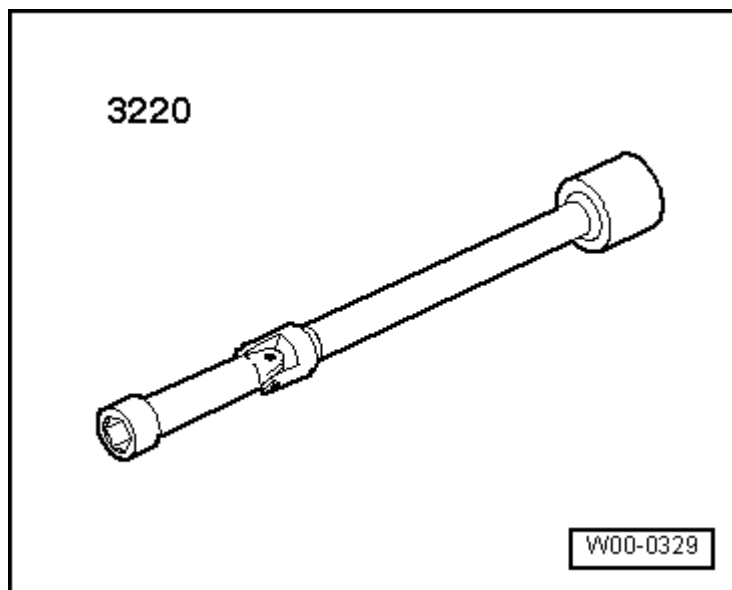


## Bougies de préchauffage : dépose et repose

outillage spécial, contrôleurs, appareils de mesure et auxiliaires nécessaires

- ◆ Clé articulée ouverture 10 -3220-



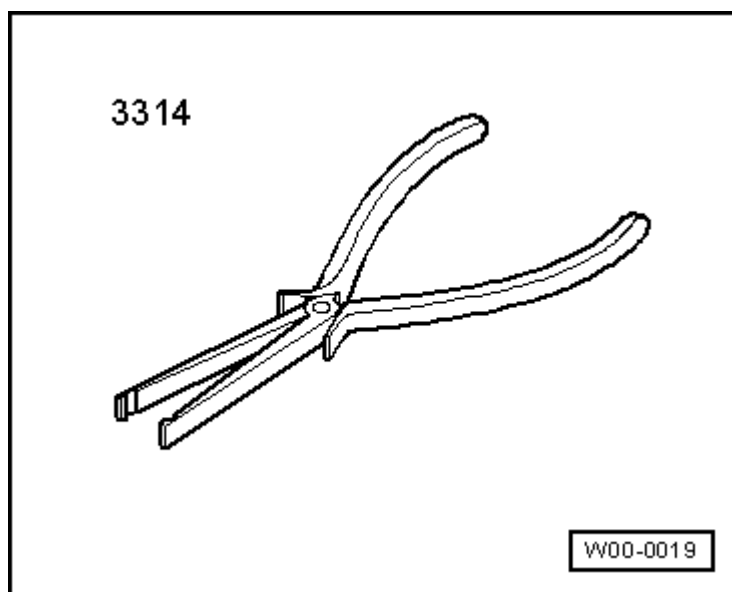
- ◆ Pince -3314-

### Dépose

- Couper le contact d'allumage.
- Déposer le carénage du moteur → chap..
- Nettoyer le canal des bougies dans la culasse (veiller à ce que des impuretés ne pénètrent pas dans le cylindre).

### Nota

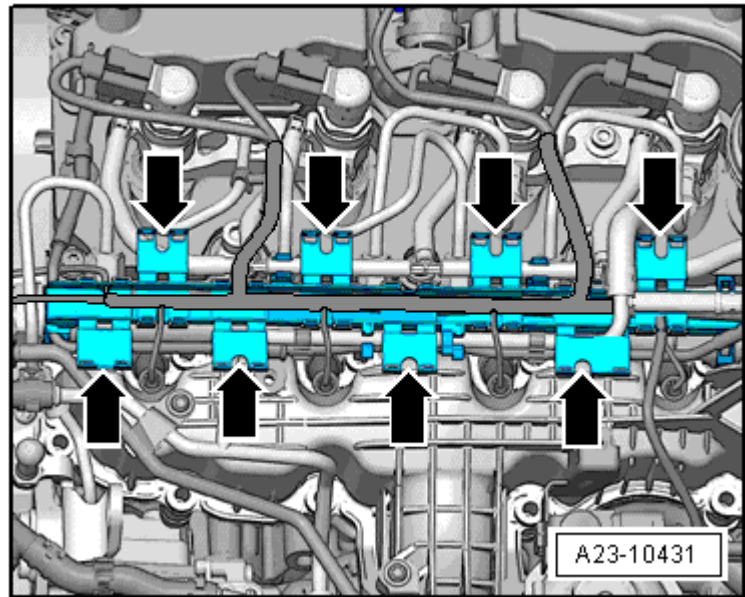
- ◆ Exemple pour le nettoyage :
- ◆ Aspirer les grosses saletés avec un aspirateur.
- ◆ Vaporiser un agent de nettoyage pour freins ou un agent de nettoyage approprié dans le canal des bougies; laisser agir quelques instants et insuffler de l'air comprimé dans ce dernier.
- ◆ Nettoyer ensuite le canal des bougies à l'aide d'un chiffon imbibé d'huile.



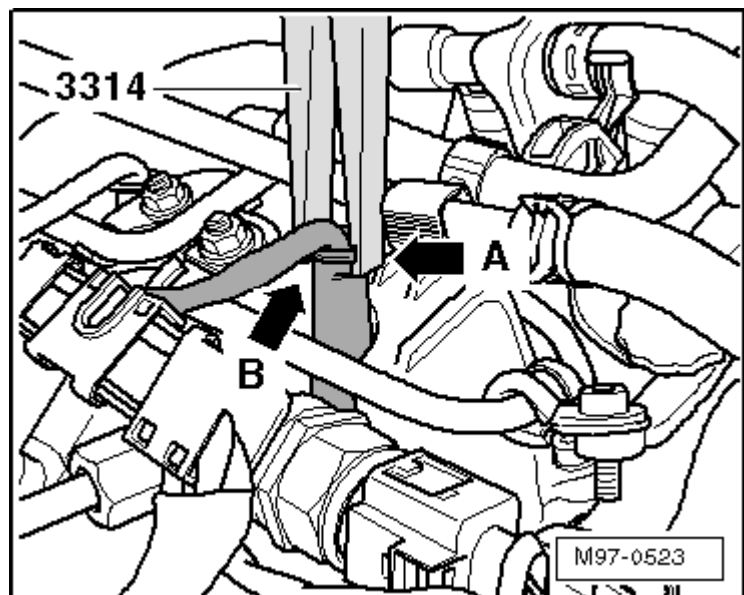
### Prudence !

**Veiller à ce qu'aucun câble de raccordement ne soit endommagé lors du débranchement des fiches de bougies de préchauffage. Dans le cas contraire, il faut remplacer le faisceau de câbles en entier. Pour retirer les fiches de bougies de préchauffage, ne pas appuyer trop fortement sur la pince -3314-, sinon la douille d'appui risque d'être endommagée.**

- Ouvrir le verrouillage du guide-câbles afin de dégager le faisceau de câbles.



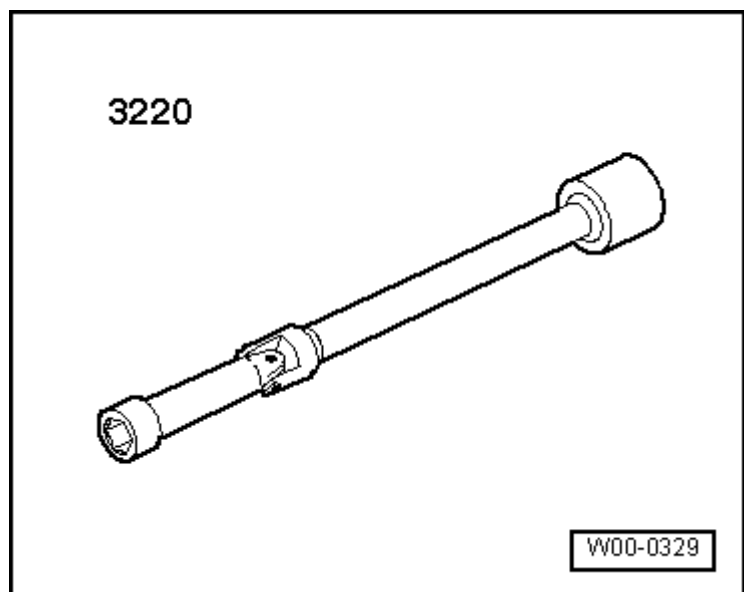
- Mettre en place la pince -3314- en positionnant la rainure -flèche A- au niveau du collet de la douille d'appui -flèche B- et débrancher les fiches de bougies de préchauffage des bougies-crayons de préchauffage.



- Pour desserrer les bougies de préchauffage, utiliser la clé articulée d'ouverture 10 -3220-.

### Repose

- Pour serrer les bougies de préchauffage, utiliser la clé articulée, ouverture 10 -3220- avec une clé dynamométrique appropriée.
- Serrer les bougies de préchauffage au couple.
- Couple de serrage : 17 Nm
- Rebrancher la fiche sur la bougie de préchauffage correspondante en veillant à la fixer correctement.
- Fixer à nouveau le faisceau de câbles dans le guide-câbles.
- La suite de la repose s'effectue dans



l'ordre inverse de la dépose.